

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 20 juin 2024 à 20 heures 00 minutes  
Mairie de CHATEL-DE-NEUVRE

Quorum : 8

## **Présents :**

Mme BONDOUX Annie, M. FAULCONNIER Philippe, Mme FERRANDON Séverine, M. FERRANDON Jacques, M. LAURENT Mickaël, M. PERNOLLET Yoann, Mme PILORGE Valérie, Mme THEVENIN Michelle, Mme TISSIER Sonia

## **Procuration(s) :**

M. PACAUD Jean-Luc donne pouvoir à Mme BONDOUX Annie, Mme PETITEAU Elisabeth donne pouvoir à M. LAURENT Mickaël, M. PELTIER Christian donne pouvoir à M. FERRANDON Jacques

## **Absent(s) :**

M. BETTENCOURT Daniel

## **Excusé(s) :**

M. MONNIER Marc, M. PACAUD Jean-Luc, M. PELTIER Christian, Mme PETITEAU Elisabeth

**Secrétaire de séance** : M. LAURENT Mickaël

**Président de séance** : M. FAULCONNIER Philippe

1 – Délibération n° 2024 – 32 : Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'oeuvre de M. TRONCHE Jean-Luc, architecte

## **Avenant à la Maitrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et d'agrandissement de l'école de Châtel-de-Neuvre :**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et d'agrandissement de l'école avait été attribué en date du 17 décembre 2021 au cabinet TRONCHE Jean-Luc, représentant M. Jean-Luc TRONCHE, la SARL BET CHEVRIER (BET structure), M. Eric GUILLET (BET fluide), et la SASS L.TECH (BET électricité) et que le marché s'élevait à

31 823.00 € HT pour une enveloppe prévisionnelle de travaux de 310 000.00 € HT.

Cependant les estimations des travaux réalisées par le maître d'œuvre diffèrent des montants de l'enveloppe prévisionnelle du maître d'ouvrage annoncés à l'article 8.1 du marché d'études :

- Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage : 310 000€ HT
- Estimation du maître d'œuvre en fin de phase avant-projet : 749 000€ HT

Conformément à l'article 8.4 du marché d'études, le montant des honoraires est modifié et recalculé sur le montant des estimations réalisées par le maître d'œuvre, par application du pourcentage initial de rémunération appliqué au nouveau montant des travaux qui est donc estimé à 749 000€ HT. Le nouveau montant du marché est donc fixé à 72 211.00€ HT soit 86 653.20€ TTC.

Après rencontre et point avec l'architecte, et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité accepte cet avenant pour un montant fixé à 40 388.00 € HT - 48 565.60 € TT et autorise M. le Maire à le signer.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**2 – Questions diverses :**

- M. le maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas préempté lors des ventes
  - de la propriété des consorts PONASSE, 1 rue des Boulets, à M. et Mme BURNOL
- Lundi 24 juin à 18 h 30 : une réunion est prévue à la salle polyvalente avec les parents d'élèves, sur le fonctionnement de l'école et de la garderie à la rentrée prochaine
- Le déménagement de la cantine et de la garderie commencera lundi 8 juillet 2024 : appel aux bonnes volontés dans le conseil municipal
- Bulletin municipal : Sonia TISSIER remplacera Didier COCHIN pour la distribution du bulletin municipal.

Le Secrétaire de séance,

Fait à CHATEL-DE-NEUVRE  
Le Maire,